

Partout la culture
Politique québécoise de la culture

Présentation de l'ANEL
6 septembre 2017

L'Association nationale des éditeurs de livres vous remercie monsieur le Ministre de l'invitation qui nous a été faite de commenter le projet de politique québécoise de la culture récemment soumis à la consultation. L'ANEL qui célèbre cette année le 25^e anniversaire de sa fondation regroupe une centaine de maisons d'éditions de livres en français, principalement du Québec et publiant sous près de 140 marques d'édition dans tous les genres littéraires. Pierre angulaire de l'industrie du livre chez nous, l'ANEL assure depuis des années de par ses activités nationales et internationales un fort rayonnement des auteurs d'ici.

La ministre David lors du lancement de ce grand chantier de modernisation de la politique québécoise de la culture en février 2016 soulignait la place du livre comme maître médium d'enrichissement de l'imaginaire des Québécoises et Québécois et comme outil de façonnement de notre identité culturelle. Le document *Partout la culture* laisse très peu de place à cette vision ministérielle. À vrai dire, on y parle très peu de livres. On en parle tellement peu que dans l'annexe I intitulée *Un engagement historique de l'état québécois*, on n'y fait même pas mention d'une des lois québécoises parmi les plus structurantes de son histoire en matière de culture, la Loi sur le développement des entreprises du livre ou Loi 51. Oubli sans doute involontaire, mais qui témoigne d'une connaissance de base de la chaîne du livre d'ici fort peu convaincante des idéateurs de ce document.

Nous avons cru bon de reprendre ici les principes que nous vous présentions en 2016 à Québec et de les retracer dans le document.

1) Nous émettions d'abord le désir que la politique culturelle assure la diffusion à l'échelle du territoire québécois du livre de langue française, en privilégiant la littérature d'ici.

– Le livre doit être au cœur de la Politique culturelle. C'est par le livre qu'on s'initie à la Culture, et c'est par le livre d'ici que l'on préserve notre spécificité culturelle. Nous avons peine à retrouver ce principe capital dans *Partout la Culture*, encore moins des allusions directes à l'existence ou la promotion du livre d'ici.

2) Nous suggérons ensuite que la politique culturelle s'élabore sur le respect du droit d'auteur en veillant d'une part à la juste rétribution des ayants droit et d'autre part à sensibiliser la population à l'importance du respect du droit d'auteur.

– Une politique culturelle doit se préoccuper de droit d'auteur avant le droit d'utilisateur ou du consommateur. Le consommateur est un citoyen et il doit être saisi de l'importance du droit d'auteur. Pour que les créateurs puissent obtenir leur juste part de leur travail, il faut d'abord et avant tout les assurer que leurs droits seront respectés avant de se préoccuper de ceux du consommateur comme il en est fait mention à l'objectif 2.5. Il importe également que l'on convienne de la contribution des sociétés de gestion collective comme Copibec à l'amélioration des conditions socio-économiques de nos créateurs et qu'une politique culturelle responsable oblige les universités, par exemple, à le reconnaître et à se comporter comme des transmetteurs de savoir soucieux du droit d'auteur.

3) La politique culturelle devra inspirer, disions-nous, l'ensemble des ministères et des acteurs de la société, en particulier le ministère de l'Éducation et les différents milieux de l'enseignement, à placer la culture québécoise au cœur de leurs actions.

– *Partout la culture* y fait référence, mais une politique culturelle doit faire davantage qu'*inspirer* l'ensemble des ministères, elle doit être concertée avec l'ensemble de l'appareil gouvernemental si on veut s'assurer entre autres choses que le sort de notre Culture ne dépende pas de mains étrangères. La problématique de la distribution des produits culturels de plus en plus assurée sur notre territoire par des acteurs de l'extérieur et de grands groupes met en péril la diversité, la diffusion des œuvres, particulièrement celles qui sont plus exigeantes. Enfin, n'oublions pas que des coupes dans les services publics, notamment en éducation, peuvent rendre les vœux d'arrimage entre culture et éducation assez illusoire.

4) Ensuite, la politique culturelle devra favoriser la conservation et la valorisation du riche patrimoine littéraire d'ici et ainsi rendre accessible cette culture aux citoyens et particulièrement aux enseignants.

Le patrimoine n'est pas uniquement question de monument ou de bâti, et la valorisation de notre patrimoine littéraire ne doit pas souffrir d'un cloisonnement dans des musées et des centres d'archives ; il doit aussi rejoindre le citoyen, l'élève et l'étudiant dans leurs milieux naturels. Il doit également réapparaître sur les rayons de nos librairies, dans les bibliothèques et dans nos écoles.

5) La politique culturelle devrait se préoccuper de l'impact du numérique, à la fois sur la création et la promotion, en valorisant les nouvelles formes d'expressions culturelles et en permettant aux œuvres d'ici de rejoindre leur public.

– Diffusion, découvrabilité, mettre la culture partout, mais surtout, pour ce qui est du livre, entre les mains du citoyen. Le numérique n'est pas uniquement médium de création, il est aussi un merveilleux outil de diffusion de la culture qu'elle soit le produit d'une création numérique ou pas. À cet effet, nous reprenons les remarques qui suivent

le troisième principe et qui exigent en quelque sorte que le législateur se préoccupe de la concentration dans la distribution des œuvres et de sa *dénationalisation*.

En conclusion, nous estimons que le projet tel que présenté demeure très vague et ne livre aucun bilan préalable. Il aurait été pertinent de présenter un état de la Culture au Québec, qui aurait permis de mettre en évidence la fragilité du secteur autant que son dynamisme. Reconnaissons malheureusement qu'à ce chapitre nous sommes fort mal équipés, surtout considérant que les seules données statistiques qu'on retrouve dans *Partout la culture* sont des données émanant du gouvernement fédéral.

L'emphase mise sur le mécénat et le bénévolat nous fait craindre un retrait encore plus marqué des institutions gouvernementales. Car enfin, ce projet de politique culturelle fait peu de place à l'industrie, ce qui, compte tenu du retrait graduel de soutien de la SODEC aux industries et du retrait graduel du soutien gouvernemental à la SODEC, présage un épuisement tragique des ressources à la production et à la diffusion.

En terminant, nous apprécions monsieur le Ministre les principes et les constats que vous énoncez dans la conclusion de votre Mot d'introduction de *Partout la culture*, la reconnaissance de la langue française, l'importance de nos milieux artistiques, mais cette volonté se retrouve très vaguement abordée dans vos orientations.

Merci
